



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

PROCÈS-VERBAL-SÉANCE DU 5 MARS 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce cinquième jour de mars deux mille vingt-cinq à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Patrice Leblanc
- Monsieur Yves Damphousse
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Jean Lacroix, est aussi présent.

Deux (2) personnes composent le public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2025-03-53

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Jacques Frappier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal :

- Séance ordinaire du 5 février 2025 et séance d'ajournement du 24 février 2025
- 1.4 Dépôt sommaire de la correspondance reçue
- 1.5 Adoption et approbation des comptes
- 1.6 Versement de la cotisation annuelle au barreau du Québec du directeur général
- 1.7 Mandat appel de candidatures poste de journalier ou concierge
- 1.8 Demande de rencontre avec le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs / milieux humides établis sur une rue avec infrastructure d'aqueduc d'égout antérieurement autorisé par ce ministère (chemin du Canton-de-la-Rivière)
- 1.9 Modification de la résolution 2024-07-170 concernant l'entretien d'une partie du cours d'eau Rivière Saint-Louis / Demande de la MRC de Maskinongé
- 1.10 Société d'habitation du Québec / démarche visant à favoriser la fusion des OMH de moins de 100 unités / Position de la municipalité de Saint-Paulin concernant l'avenir de l'OMH Anna-Milot
- 1.11 Désignation d'un nouveau membre citoyen au siège no 5 du comité consultatif d'urbanisme
- 1.12 Mandat directeur général recherches de proposition concernant la mise à niveau du site WEB de la municipalité de Saint-Paulin et de l'O.T.J. St-Paulin inc.
- 1.13 Acceptation d'engagement de crédit / ressource partagée municipalité de Charrette et de Saint-Paulin / formation et mise à niveau destinée au nouveau technicien en urbanisme par une ressource externe
- 1.14 Acceptation offre de services / programme de compagnonnage par la firme NORDIKEAU concernant le responsable municipal de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux
- 1.15 Autres « Administration générale »

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Mandat préparation de documents d'appel d'offres et d'analyses techniques concernant la réalisation de travaux sur la Rivière Saint-Louis près de la rue Brodeur Ouest / analyses des possibilités de détournement des eaux pluviales vers la branche 5 du cours d'eau Julien
- 2.2 Mandat MRC de Maskinongé recherche de solution techniques et de localisation pour l'établissement d'un bassin de rétention pluvial dans la cadre du programme de subvention OASIS
- 2.3 Avis de motion adoption d'un nouveau règlement municipal concernant les branchements de services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial remplaçant notamment le règlement no 45 interdisant les branchements d'eaux pluviales dans une conduite d'égout sanitaire
- 2.4 Autorisation à l'inspecteur en voirie de faire procéder à l'inspection de conduites sanitaires par caméra afin de vérifier la quantité anormalement élevée des eaux pluviales s'écoulant dans les conduites d'égout sanitaire des rues Henri-Paul-Milot et Camille-Michaud (montant n'excédant pas 1700\$)
- 2.5 Autres « Sécurité publique »

3. TRANSPORT

- 3.1 Mandat préparation de documents d'appel d'offres et d'analyses techniques par un ingénieur de la MRC de Maskinongé concernant la réfection complète d'une partie du chemin des Trembles et de la rue

- Brodeur Est / dépôt d'une demande à un programme de subvention du ministère du Transport du Québec (PIRL et PAVL)
- 3.2 Mandat au directeur général rencontre avec les représentants du Concept Eco-Plein Air Le Baluchon inc. / opportunité de prolongation de réseau d'égout et d'aqueduc en cas de réfection d'une partie du chemin des Trembles
 - 3.3 Ministère des Transports / Programme d'aide à la voirie locale Volet double vocation / Renouvellement de demande
 - 3.4 Autres « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Autres « Hygiène du milieu »

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 Autres « Santé et bien-être des citoyens »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Autres « Loisirs et culture »

8. PAROLE AU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025 INCLUANT L'AJOURNEMENT DU 24 FÉVRIER 2025

Résolution no 2025-03-54

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du cinquième jour de février deux mille vingt-cinq incluant l'ajournement du 24 février 2025.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de *la séance ordinaire du cinquième jour de février deux mille vingt-cinq* incluant l'ajournement du 24 février 2025 soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

PRÉSENTATION DES COMPTES

DÉBOURSÉS

11459	LACROIX JEAN		
	1076085: ACCESAZIM - installé sur le poste du dg	17.25 \$	
	2025-02-04: distribution de l'AJout Municipal	179.49 \$	
	2025-02-04.: boîte de papier 8.5 X 11	55.18 \$	
	2654611: agrafes pour classement	7.88 \$	
	4302630: tampon encreur	10.28 \$	
	6741812: adaptateur pour écran 70 po - conseil	25.28 \$	
	8083468739: papier 11 X 17	30.66 \$	
	9858617: microphone et carte mémoire	126.45 \$	
	CA519X10490I: micro pour dicter document administratif - directeur général	45.98 \$	
	CA55MX8THV8I: cartouche d'encre	35.58 \$	534.03 \$
11460	LACROIX JEAN		
	2025-02-13: frais de déplacement et papeteries		188.36 \$
11461	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PAULIN INC.		
	R2025-02-46: subvention SHG - exercice financier 2025		3 000.00 \$
11462	SOGETEL INC		
	11393803 : 819-268-2026	687.70 \$	
	11393894 : 819-101-2439 (bibliothèque)	23.00 \$	
	11393895 : 819-268-2739	115.65 \$	
	11393896: 819-268-5139	40.92 \$	867.27 \$
11463	ATELIER MAINS DE FER		
	0025-01: honoraires professionnels - maquette perspective 3D - R2025-02-48		919.80 \$

11464	BELL GAZ LTEE		
	00098204598: propane - caserne	507.35 \$	
	00098327251: propane - caserne	397.15 \$	
	00098494418: propane - garage	287.91 \$	
	00098588148: propane - caserne	<u>677.04 \$</u>	1 869.45 \$
11465	BERGERON GILLES A.		
	KM 01-02-2025: sem. 26 janvier 2025 au 1er février 2025 - travaux d'inspection	18.00 \$	
	KM 08-02-2025: sem. 2 février 2025 au 8 février 2025 - travaux d'inspection	11.60 \$	
	KM 15-02-2025: sem. 9 février 2025 au 15 février 2025 - travaux d'inspection	<u>19.20 \$</u>	48.80 \$
11466	LES ENTREPRISES BRODEUR ET LESSARD LTEE		
	15898: transport déblais - cours d'eau rivière Saint-Louis		810.57 \$
11467	CERCLE DES FERMÈRES DE STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT		
	31-12-2024: Vers. 2024 - aide financière 2024		1 200.00 \$
11468	CLAUDE GOSSELIN TAPIS INC.		
	27454: tapis prolux E pour JAE-Lafèche		381.15 \$
11469	CLIMATISATION BÉLANGER		
	57588: Entretien unité de toit hôtel de ville 2873, rue Lafèche		245.73 \$
11470	CLUB JOIE DE VIVRE DE ST-PAULIN INC.		
	Vers. 2024. - aide financière 2024		1 200.00 \$
11471	COOKE SERRURIER ENR.		
	341213: réparation ressort sargent barre panique - porte arrière eaux usées		45.94 \$
11472	EUROFINS ENVIRONEX		
	1062070: analyse eau potable	85.95 \$	
	1066288: analyse eaux usées	436.91 \$	
	1066289: analyse eau potable	661.97 \$	
	1069377: analyse eau potable	<u>42.83 \$</u>	1 227.66 \$
11473	ÉQUIPEMENT DE FERME C. LESAGE INC.		
	82653: maille de chaîne pour réparation souffleur		34.77 \$
11474	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		
	202500142837: 1 avis de mutation		6.00 \$
11475	IMPRIMERIE GIGUERE LTEE		
	27746: Impression Ajout municipal février/mars 2025		1 086.51 \$
11476	INFOTECK		
	467034: modification poste informatique directeur général		136.46 \$
11477	AUBERGE LE BALUCHON		

	2025-02-15: nettoyage de nappes	56.05 \$	
	2025-02-28: nettoyage de nappes	<u>48.57 \$</u>	104.62 \$
11478	LOCATION C.D.A. INC.		
	125395: outillage tournevis à chocs	149.36 \$	
	125437: location chaufferette pour dégeler fournaise de l'église	<u>32.85 \$</u>	182.21 \$
11479	MACHINERIE ALARIE		
	812: réparation tracteur		885.31 \$
11480	MARCHÉ AMI - FAMILLE VILLEMURE		
	00017921: essence camion noir	310.43 \$	
	00018014: essence camion noir	120.12 \$	
	00018015: bidons d'essence	68.05 \$	
	00018109: bidons d'essence	149.72 \$	
	00018110: essence camion noir	180.67 \$	
	00018111: bidons d'essence	35.00 \$	
	00018217: essence camion noir	166.77 \$	
	00018218: bidons d'essence	174.20 \$	
	00901120: essence camion bleu	114.69 \$	
	00906170: essence camion bleu	<u>97.31 \$</u>	1 416.96 \$
11481	MATÉRIAUX LAVERGNE INC.		
	à 3112676: matériel pour entretien tracteur Ford 1992	10.34 \$	
11482	3210498: manche et maillon	45.06 \$	
	3210615: ampoules, connecteur et gants	54.60 \$	
	3210655: vis - voirie	19.87 \$	
	3210680: écrou pour voirie	9.42 \$	
	3210709: courroies - tracteur Ford 1992	20.67 \$	
	3210729: crédit courroies - tracteur Ford 1992	-20.67 \$	
	3210730: pièces pour réparation fuite d'eau	63.39 \$	
	3210785: lave-glace, ampoules pour église et lampe frontale voirie	71.88 \$	
	3210786: lubrifiant multiusage - serrure CLSC	12.41 \$	
	3210788: ampoules - entretien église	77.55 \$	
	3210792: calfeutrant - boucher les trous de bancs enlevés	12.92 \$	
	3210801: ampoules - entretien sortie extérieure église	4.74 \$	
	3210853: hache - outillage voirie	31.03 \$	
	3210854: balai - entretien église	13.44 \$	
	3210931: gants pour concierge	18.16 \$	
	3210934: crédit gants pour concierge	-18.16 \$	
	3210937: remplacement de tuyaux eaux usées dû au gel	10.82 \$	
	3210960: ampoules pour lampadaires extérieurs église	59.45 \$	
	3210964: gants, courroie d'entretien, eau potable, bloc de ciment aménagement spectacle église	59.73 \$	
	3210987: bloc de ciment - aménagement spectacle église	<u>11.45 \$</u>	568.10 \$
11483	M.R.C. DE MASKINONGÉ		
	108293: honoraires professionnels - cours d'eau rivière Saint-Louis	247.95 \$	
	108346: enfouissement et redevances janvier 2025	<u>7 654.19 \$</u>	7 902.14 \$

11484	MUNICIPALITÉ DE CHARETTE 250008: ordures 3300 île Lamy		335.00 \$
11485	PATRICK OUELLET CONSULTANT 2327/F01: honoraires professionnels - projet structure diverses cabanes dans les arbres		10 513.89 \$
11486	PHARMACIE MARIE-CLAUDE CARPENTIER 113863: eau déminéralisée pour zambonie au centre multiservice		5.66 \$
11487	POMPES INDUSTRIELLES LAUNIER INC. 132423: estimation réparation pompe 132747: outillage - pompe portative	52.89 \$ <u>1 149.74 \$</u>	1 202.63 \$
11488	SAMUEL GÉLINAS ÉLECTRIQUE INC. 7805: entretien éclairage de rues		1 454.43 \$
11489	SECURITAS TECHNOLOGIE 7705965: appel de service trouble du système - centre multiservice 7705966: appel de service trouble système - usine de pompage chemin des Pionniers 7705967: appel de service pour trouble de système à la caserne	331.13 \$ 256.97 \$ <u>343.20 \$</u>	931.30 \$
11490	SOUDOMAX FAC-28694: soudure et matériel réparation tracteur Ford FAC-28700: soudure et bushing pour réparation hydraulique tracteur Ford et soudure tracteur KUBOTA	555.33 \$ <u>611.67 \$</u>	1 167.00 \$
11491	TECHNIC ALARME INC. 105804: inspection système d'alarme - garage municipal 105805: inspection système d'alarme - garage municipal	343.78 \$ <u>48.52 \$</u>	392.30 \$
11492	BERGERON GILLES A. 2025-03-01: frais déplacement - recherche fuite d'eau		14.00 \$
11493	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE 202500395642: 2 avis mutations		12.00 \$
11494	MARCHÉ AMI 00910223: bidons d'essence 00910224: essence camion noir	180.87 \$ <u>162.94 \$</u>	343.81 \$
11495	MATÉRIAUX LAVERGNE INC. 3113025: ampoules réparation tracteur 3113039: lampe - entretien locaux CPE au JAE- Lafèche 3211047: gants et fondant à glace	7.23 \$ 83.76 \$ <u>88.94 \$</u>	179.93 \$
11496	SIGNOPLUS		

FC113123: panneaux signalétiques - résolution 2025-02-35	4 838.25 \$
11497 OMNIFAB 66596: réparation pompe poste Laferté - résolution 2024-12-291	12 624.26 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS	58 876.30 \$

PRÉLÈVEMENTS

2106 APPARTIENT À L'OTJ DE ST-PAULIN INC.

2107 HYDRO-QUÉBEC 630-703-036-900: 3653, Williams	120.77 \$
2108 HYDRO-QUÉBEC 630-703-036-901: 3557, Grande Ligne	290.15 \$
2109 HYDRO-QUÉBEC 643-303-004-044: 3248, Grande Ligne	509.19 \$
2110 HYDRO-QUÉBEC 653-202-979-666: Lac-Bergeron	412.11 \$
2111 HYDRO-QUÉBEC 657-702-961-216: 1801, Damphousse	232.24 \$
2112 HYDRO-QUÉBEC 671-202-915-941: 2871, Laflèche	3 062.49 \$
2113 HYDRO-QUÉBEC 671-202-915-942: 2871, Laflèche	1 746.16 \$
2114 HYDRO-QUÉBEC 678-402-877-640: 2841, Laflèche	2 301.43 \$
2115 HYDRO-QUÉBEC 681-102-852-766: Lottinville	189.19 \$
2116 HYDRO-QUÉBEC 681-102-852-767: 1751, Matteau	483.99 \$
2117 HYDRO-QUÉBEC 681-102-852-768: 2700, de la Station	577.09 \$
2118 HYDRO-QUÉBEC 695-503-185-613: 1820, Damphousse	457.89 \$
2119 MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES-MONTS 2828: 1 collecte d'ordures	2 585.00 \$
2120 MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES-MONTS 2830: 1 collecte d'ordures	2 585.00 \$

2121	L'UNION-VIE Vers. 2025-02: mensualité assurance collective	2 595.23 \$
2122	HYDRO-QUÉBEC 610-903-117-188: 2067, Brodeur	2 716.86 \$
2123	HYDRO-QUÉBEC 610-903-117-189: 2065, Brodeur	273.55 \$
2124	HYDRO-QUÉBEC 659-503-231-169: 2860, Laflèche	748.71 \$
2125	Appartient à l'OTJ	
2126	HYDRO-QUÉBEC 684-702-832-049: éclairage public	844.22 \$
2127	HYDRO-QUÉBEC 615-403-063-726: 2860 rue Laflèche	3 693.97 \$
2128	HYDRO-QUÉBEC 642-403-006-592: 3051, rue Bergeron	3 088.33 \$
2129	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 2025-01-06: frais de poste	12.31 \$
2130	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 2025-01-13: formation OTUFD - eau potable - inspecteur municipal	2 989.35 \$
2131	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 2025-02-01: demande de permis de réunion - activité du 1er février 2025 à l'église	59.50 \$
2132	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 4425005: rideaux et supports pour activités à l'église	1 068.46 \$
2133	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 66585731: aide-patinage pour les activités à la patinoire	120.69 \$
2134	CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS 2025-01-15: frais de poste recommandée et feuillet information budget 2025	177.56 \$
2135 à 2138 : Appartiennent à l'OTJ		
2139	C.R.S.B.P. CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. 28611: contribution annuelle réseau biblio	13 019.70 \$
2140	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE Vers. 2025-02: Remises fonds de pension - période 2025-02	2 976.26 \$
2141	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC Vers. 2025-02: Remises provinciales - période 2025- 02	15 964.11 \$

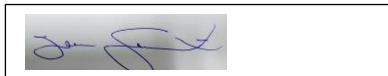
2142	RECEVEUR GENERAL DU CANADA Vers. 2025-02: Remises fédérales - taux réduit - période 2025-02	3 500.32 \$
2143	RECEVEUR GENERAL DU CANADA Vers. 2025-02: Remises fédérales - taux régulier - période 2025-02	3 355.78 \$
2144	BELL MOBILITÉ INC. FAC 24-02-2025: mensualité cellulaire	141.50 \$
2145	ENTREPRISES G.P. 322: déneigement des rues - versement mars 2025	38 666.97 \$
2146	MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES-MONTS 2839: collecte des ordures - février 2025	5 170.00 \$
2147	L'UNION-VIE Vers. 2025-03: mensualité assurance collective - période 2025-03	<u>2 884.82 \$</u>
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	<u>119 620.90 \$</u>
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	178 497.20 \$

SALAIRES

Salaires des employés, numéros 517316 à 517365 inclusivement pour un montant total net de 47 495.23 \$.

CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Lacroix, avocat et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.



Jean Lacroix, avocat / Directeur général et greffier-trésorier

PAIEMENT DES COMPTES

Résolution no 2025-03-55

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Patrice Leblanc

ET RÉSOLU :

QUE le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU BARREAU DU QUÉBEC DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Résolution no 2025-03-56

CONSIDÉRANT les conditions d'embauche négociées par la municipalité de Saint-Paulin avec son nouveau directeur général et greffier-trésorier Monsieur Jean Lacroix;

CONSIDÉRANT que ce dernier est avocat et membre en règle du Barreau du Québec depuis bientôt 31 ans et que cet état de fait constitue un atout de nature à desservir notre population efficacement en économisant des frais d'avocat ;

ATTENDU la pertinence de pouvoir bénéficier des avis juridiques et de la capacité de représentation devant les tribunaux d'un avocat œuvrant au sein de notre organisation administrative ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patrice Leblanc

APPUYÉ par Monsieur Jacques Frappier

ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le paiement et l'adhésion de monsieur Jean Lacroix, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, au Barreau du Québec, suivant les frais de cotisation applicables établis à 1 953,84 \$ incluant les taxes pour l'année 2025.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT APPEL DE CANDIDATURES POSTE DE JOURNALIER OU CONCIERGE

Résolution no 2025-03-57

CONSIDÉRANT que le conseil a budgété lors de son exercice de préparation budgétaire 2025 l'embauche d'une ressource additionnelle au département des travaux publics de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pallier à l'augmentation des tâches qui caractérise de façon particulière nos interventions en période estivale et que le maintien en bon état des immeubles propriétés de notre municipalité commande une attention accrue compte tenu de l'âge de certains de nos bâtiments municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Lessard

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

De mandater le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jean Lacroix, afin de lancer publiquement un appel de candidature dans le but de combler un poste de journalier-concierge à temps plein, en priorisant, à talents et compétences équivalentes, l'embauche de personnes résidant et domiciliées à Saint-Paulin.

Que soit également délégué au directeur général par la présente résolution, le pouvoir de procéder à l'embauche dans les meilleurs délais de la personne retenue à la suite de ce processus de sélection, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncées à la politique de bonne entente en vigueur, régissant les conditions d'emploi à la municipalité de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS/MILIEUX HUMIDES ÉTABLIS SUR UNE RUE AVEC INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ANTÉRIEUREMENT AUTORISÉES PAR CE MINISTÈRE (CHEMIN DU CANTON-DE-LA-RIVIÈRE)

Résolution no 2025-03-58

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a autorisé par certificat de conformité le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux sur une partie du chemin du Canton-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures ont été construites et financées par la municipalité de Saint-Paulin au moyen d'une taxe d'amélioration locale et que les conduites existantes sont actuellement fonctionnelles et permettraient de desservir des propriétés situées en façade de ces réseaux ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a depuis établi un mince corridor de milieu humide entre le chemin du Canton-de-la-Rivière et la partie constructible de deux propriétés privées situées en bordure de la rivière du Loup ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles contraintes environnementales empêchent de facto la connexion à l'aqueduc et à l'égout, de même que l'établissement d'entrées charretières menant jusqu'à la partie constructible des lots 6 138 974 et 6 138 975 du cadastre du Québec ;

ATTENDU la difficulté d'obtenir un rendez-vous et même d'identifier une ressource habilitée à solutionner cette problématique au sein de l'appareil administratif du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que soit sollicitée l'aide du député provincial de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, afin qu'il sollicite au nom de la municipalité de Saint-Paulin, une rencontre dans les meilleurs délais avec le ministre de l'Environnement ou un représentant en autorité de la direction régionale de ce ministère, habilité à solutionner la problématique soumise.

Qu'il soit établi que l'objectif de la municipalité de Saint-Paulin est d'accompagner les propriétaires impliqués dans le cadre d'une démarche visant à ce que les propriétaires et le ministère de l'Environnement envisagent conjointement une solution durable permettant de donner un sens à la présence antérieurement autorisée d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts en façade de ces propriétés disponibles à la construction de maisons neuves.

Que le directeur général greffier-trésorier soit mandaté pour représenter la municipalité à cette rencontre le cas échéant.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-07-170 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU COURS D'EAU RIVIÈRE SAINT-LOUIS / DEMANDE À LA MRC DE MASKINONGÉ D'UNE DEUXIÈME PHASE DE TRAVAUX DE NETTOYAGE

Résolution no 2025-03-59

CONSIDÉRANT la correspondance de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Maskinongé sollicitant une précision concernant la répartition des coûts visés par la résolution 2024-07-170 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paulin est satisfaite de l'amélioration qu'a entraînée l'intervention effectuée sur cette première partie du cours d'eau rivière Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible à l'importance d'assurer la bonne gestion des cours d'eau à proximité de son périmètre urbain, de manière à éviter les inondations et refoulements d'égouts lors d'événements météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patrice Leblanc

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que la résolution 2024-07-170 soit modifiée afin de préciser que la municipalité de Saint-Paulin entend assumer, à même les disponibilités de son fonds général, la totalité des coûts engagés aux fins d'améliorer l'écoulement des eaux dans une partie (côté EST) d'environ 400 m de longueur du cours d'eau rivière Saint-Louis ;
- Que, par la présente résolution, soit officiellement sollicitée de la MRC de Maskinongé la réalisation d'une 2e phase de travaux de nettoyage, pour une partie équivalente du cours d'eau rivière Saint-Louis, mais cette fois-ci du côté ouest de l'exutoire de béton situé sous la route provinciale 349.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC / DÉMARCHE VISANT À FAVORISER LA FUSION DES OMH DE MOINS DE 100 UNITÉS / POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN CONCERNANT L'AVENIR DE L'OMH ANNA-MILOT

Résolution no 2025-03-60

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation Anna-Milot a adopté une résolution en faveur de sa fusion avec l'Office municipal d'habitation de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la directrice de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot a annoncé qu'elle quittait ses fonctions pour la retraite ;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a annoncé son intention de ne plus approuver d'embauche visant à pourvoir le poste de directeur de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot ;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Shawinigan a fait savoir qu'en cas de fusion, il conserverait un bureau satellite à Saint-Paulin afin de répondre aux besoins de la clientèle régionale ;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement des Offices municipaux d'habitation porterait à plus de 500 le nombre de logements accessibles et permettrait d'accéder à plus de ressources ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Lessard

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Paulin fasse part de son accord au projet de fusion de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot avec l'Office municipal d'habitation de Shawinigan.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE CITOYEN AU SIÈGE NO 5 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution no 2025-03-61

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paulin se doit de combler le poste vacant de membre citoyen au siège numéro 5 au sein du comité consultatif d'urbanisme de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT l'expérience reconnue et la bonne connaissance du territoire de notre ancien technicien en urbanisme au sein de notre organisation administrative, et que ce dernier réside toujours à Saint-Paulin ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par ce dernier de s'impliquer dans sa communauté au sein de ce comité consultatif ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que, par la présente résolution, soit désigné monsieur Mario Dion à titre de membre citoyen au siège numéro 5 du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paulin, pour un mandat se terminant le 30 septembre 2026, conformément au règlement 227 constituant le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL RECHERCHES DE PROPOSITIONS CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN ET DE L'OTJ SAINT-PAULIN INC.

Résolution no 2025-03-62

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paulin et l'OTJ Saint-Paulin inc. désirent améliorer le taux de consultation de leur page Web commune, afin de diffuser en continu une information fiable et mise à jour périodiquement ;

CONSIDÉRANT que la plateforme actuelle de mise à jour apparaît obsolète et ne bénéficie plus d'aucun soutien technique pour corriger l'interface de mise à jour ;

CONSIDÉRANT qu'une amélioration de la facture graphique de notre site Internet commun rendrait la consultation des informations plus facile, plus rapide et plus agréable pour l'ensemble de notre population ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Paulin et l'OTJ Saint-Paulin inc. tireraient un avantage à pouvoir bénéficier d'une plateforme transactionnelle permettant de payer en ligne toutes les charges ou tarifications exigibles par l'un ou l'autre de nos organismes ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Paulin et l'OTJ Saint-Paulin inc. comptent s'inspirer des observations faites par la Commission municipale du Québec concernant la conformité des informations diffusées sur les sites Web municipaux, et comptent offrir aux Saint-Paulinois et Saint-Paulinoises une plateforme moderne respectant les meilleurs standards dans le domaine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Patrice Leblanc

ET RÉSOLU :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Qu'un mandat soit confié au directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jean Lacroix, d'effectuer une démarche visant à obtenir plusieurs appels de propositions de nature à estimer les coûts et à définir les besoins propres à la mise à niveau de notre site Web ;
- Que soit par la suite lancé un appel d'offres sur invitation visant à confier à une firme la mission de solutionner, au cours de l'année 2025, le défi de la modernisation de notre page Web, de manière à assurer la diffusion, conformément à la Loi, d'une information à jour et fiable.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**ACCEPTATION D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT / RESSOURCE PARTAGÉE
MUNICIPALITÉS DE CHARETTE ET DE SAINT-PAULIN / FORMATION ET MISE À
NIVEAU DESTINÉES AU NOUVEAU TECHNICIEN EN URBANISME PAR UNE
RESSOURCE EXTERNE**

Résolution no 2025-03-63

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Charette a procédé à l'embauche de monsieur Charles Routhier, à titre de technicien en aménagement et urbanisme (TAU) pour les municipalités de Charette et de Saint-Paulin ;

CONSIDÉRANT qu'un transfert des dossiers et une formation sont nécessaires pour que le nouveau technicien puisse bien débuter ses fonctions ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Monsieur Mario Dion pour des services de consultation en urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Charette et de Saint-Paulin ont présenté un projet de ressource partagée en aménagement et urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Charette agit à titre de responsable du projet conformément à la convention signée avec la ministre des Affaires municipales ;

CONSIDÉRANT que les dépenses de formation sont admissibles à la subvention ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paulin accepte d'assumer, le cas échéant, la moitié des coûts supplémentaires qui seraient non subventionnés afin de permettre dans les meilleurs délais à notre nouvelle ressource de prendre en charge les dossiers plus complexes en matière d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Lessard

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que soit confirmé l'acceptation du mandat confié par la municipalité de Charette à Monsieur Mario Dion aux fins d'une formation du nouveau technicien en aménagement et urbanisme, monsieur Charles Routhier.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES / PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE PAR LA
FIRME NORDIKEAU CONCERNANT LE RESPONSABLE MUNICIPAL DE LA GESTION
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Résolution no 2025-03-64

CONSIDÉRANT les conditions d'embauche négociées par la municipalité de Saint-Paulin avec son nouvel inspecteur municipal, monsieur Saad Rekkal ;

ATTENDU les obligations environnementales du gouvernement du Québec requérant que la personne responsable de l'opération d'un système de traitement des eaux usées publiques par étangs aérés suive un programme de compagnonnage auprès d'un opérateur expérimenté ;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Nordikeau en date du 20 février 2025, et que la municipalité de Saint-Paulin est disposée à ce qu'un plan de compagnonnage avec suivi par la firme Nordikeau soit élaboré et mis en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Mario Lessard

ET RÉSOLU :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que soit confirmée l'acceptation de l'offre tarifaire de la firme Nordikeau, suivant un engagement de crédit total ne pouvant excéder 1 200 \$, ladite offre étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- Que cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires disponibles au fonds général de la municipalité de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET D'ANALYSES TECHNIQUES CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS PRÈS DE LA RUE BRODEUR OUEST / ANALYSES DES POSSIBILITÉS DE DÉTOURNEMENT DES EAUX PLUVIALES VERS LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU JULIEN

Résolution no 2025-03-65

CONSIDÉRANT l'adoption précédente de la résolution 2025-03-59 confirmant la volonté de notre municipalité de sécuriser l'écoulement des eaux pluviales sur son territoire urbanisé ;

ATTENDU les obligations environnementales du gouvernement du Québec requérant la préparation de documents techniques dont devra disposer la MRC de Maskinongé, responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire ;

ATTENDU la volonté ferme de la municipalité de Saint-Paulin que soit effectuée, aux frais de la municipalité et sous la supervision de la MRC de Maskinongé, une 2e phase d'opération de nettoyage sur une partie du lit de la rivière Saint-Louis, à proximité de la rue Brodeur, côté ouest ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patrice Leblanc

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Qu'un mandat soit confié à l'ingénieur du service technique de la MRC de Maskinongé afin que soit préparée l'ensemble de la documentation requise pour permettre la réalisation de travaux de nettoyage sur la rivière Saint-Louis, près de la rue Brodeur ouest, et ce, si possible, au cours de l'année 2025, pour un montant ne pouvant excéder 6 000.00\$;
- Que soit également requise, dans le cadre du présent octroi de mandat, l'analyse de la possibilité de détourner une partie des eaux pluviales interceptées par des conduites souterraines de la municipalité vers la branche 5 du cours d'eau Julien, en lieu et place de l'actuelle branche 6 s'écoulant vers la rivière Saint-Louis ;
- Le présent mandat au service technique de la MRC de Maskinongé est confié, suivant les termes et conditions tarifaires énoncés au règlement no 299-25 de la municipalité régionale de Comté de la MRC de Maskinongé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT MRC DE MASKINONGÉ RECHERCHE DE SOLUTIONS TECHNIQUES ET DE LOCALISATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION PLUVIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION OASIS OU TOUT AUTRE PROGRAMME DE SUBVENTIONS SIMILAIRE SUPERVISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Résolution no 2025-03-66

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Paulin a dû faire face, au cours des dernières années, à plusieurs événements de pluies extrêmes découlant des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la volonté ferme du conseil municipal de sécuriser nos infrastructures d'écoulement des eaux pluviales et d'égouts sanitaires, de manière à limiter le plus possible les impacts pour nos citoyens de la répétition d'événements naturels extrêmes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Patrice Leblanc

ET RÉSOLU :

- Que soit sollicitée l'aide technique de la MRC de Maskinongé afin de localiser un emplacement optimal destiné à la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales se dirigeant vers la rivière Saint-Louis ;
- Que soit également sollicitée de la MRC de Maskinongé son assistance afin de soumettre une demande d'aide financière qui serait de nature à subventionner ce projet public via le programme OASIS ou tout autre programme de subventions similaire.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 316 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS DE SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL (MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DATANT DU 23 AOÛT 1993 DE SAINT-PAULIN) / DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Yves Damphousse que, lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le nouveau règlement 316 concernant les branchements de services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose séance tenante le projet de règlement 316, copie de ce projet ayant également été déposée pour consultation aux gens du public.

AUTORISATION À L'INSPECTEUR EN VOIRIE DE FAIRE PROCÉDER À L'INSPECTION DE CONDUITES SANITAIRES PAR CAMÉRA AFIN DE VÉRIFIER LA QUANTITÉ ANORMALEMENT ÉLEVÉE D'EAUX PLUVIALES S'ÉCOULANT DANS LES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE DES RUES PLOURDE, HENRI-PAUL-MILOT ET CAMILLE-MICHAUD

Résolution no 2025-03-67

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paulin a identifié une quantité anormalement élevée d'eaux pluviales s'écoulant dans certaines de ses conduites d'égouts sanitaires destinées exclusivement à recevoir des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une inspection par caméra à l'occasion d'un événement de pluie serait de nature à identifier toute infiltration anormale d'eaux de pluie ou d'eau de la nappe phréatique dans ces conduites ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Patrice Leblanc

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que par la présente résolution soit autorisée l'embauche par l'inspecteur en voirie d'une entreprise spécialisée pour le passage de caméras à l'intérieur des conduites d'égouts sanitaires des rues Plourde, Henri-Paul-Milot et Camille-Michaud, suivant un montant ne pouvant excéder 1 700 \$ plus taxes.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET D'ANALYSES TECHNIQUES PAR UN INGÉNIEUR DE LA MRC DE MASKINONGÉ CONCERNANT LA RÉFECTION COMPLÈTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES TREMBLES ET DE LA RUE BRODEUR EST / DÉPÔT D'UNE DEMANDE À UN PROGRAMME DE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (PIRL ET PAVL)

Résolution no 2025-03-68

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une analyse de l'ensemble du réseau routier dont la municipalité de Saint-Paulin a hérité lors de la réforme Ryan en 1992, il est ressorti que deux tronçons routiers nécessiteraient une intervention pouvant être subventionnée par deux programmes du ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Paulin mandate l'ingénieur du service technique de la MRC de Maskinongé afin qu'il réalise les plans, devis et documents d'appel d'offres qui seraient annexés à une demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Paulin dans le cadre des programmes PIRL et PAVL, tous deux administrés par le ministère des Transports du Québec.

Que soient soumises deux demandes :

- Une première relative à la réfection complète de la partie est de la rue Brodeur, pour un montant estimé de coût technique établi à un maximum de 5 750.00 dollars ;
- Une seconde relative à la réfection complète d'une partie du chemin des Trembles, incluant en option le prolongement possible des réseaux d'aqueduc et d'égout vers le Baluchon, pour un montant estimé de coût technique établi à un maximum de 10 000.00 dollars.
- Le présent mandat au service technique de la MRC de Maskinongé est confié, suivant les termes et conditions tarifaires énoncés au règlement no 299-25 de la municipalité régionale de Comté de la MRC de Maskinongé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CONCEPT ÉCO-PLEIN AIR LE BALUCHON INC. / OPPORTUNITÉ DE PROLONGATION DE RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC EN CAS DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES TREMBLES

Résolution no 2025-03-69

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une analyse de l'ensemble du réseau routier dont la municipalité de Saint-Paulin a hérité lors de la réforme Ryan en 1992, il est ressorti qu'une partie du chemin des Trembles nécessiterait une intervention de réfection complète ;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2025-03-68, la municipalité de Saint-Paulin a mandaté les services techniques de la MRC de Maskinongé afin de préparer des plans, devis et documents d'appel d'offres complets, prévoyant la réfection d'une partie du chemin des Trembles ;

CONSIDÉRANT que ces travaux feront l'objet d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, n'incluant pas la mise en place de nouveaux réseaux d'utilités publiques, mais que la municipalité planifie tout de même l'option d'offrir à CONCEPT ÉCO-PLEIN AIR LE BALUCHON INC. la possibilité de profiter de cette réfection complète pour requérir une prolongation du réseau d'aqueduc et d'égouts dans le secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Jacques Frappier

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que soit mandaté le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix, afin qu'il rencontre les représentants de CONCEPT ÉCO-PLEIN AIR LE BALUCHON INC. de manière à discuter de l'opportunité de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur si cette entreprise est intéressée à en assumer les coûts.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET DOUBLE VOCATION
RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

Résolution no 2025-03-70

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Paulin, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la route du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2024 :

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMION CHARGÉS/AN
Chemin du Bout-du-Monde	2.09 km	Bois	+/- 1000

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Frappier

APPUYÉ par Monsieur Yves Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Paulin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur de 2,09 km.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC - PERIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que l'ensemble des points à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Damphousse

APPUYÉ par Monsieur Mario Lessard

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Le cinquième jour du mois de mars 2025,

Signé : _____ maire

Signé : _____ greffier-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ maire